

## **Convention simplifiée d'échelonnement des paiements par mandat de prélèvement SEPA**

Entre les soussignés :

L'isdatt – institut supérieur des arts et du design de Toulouse,  
Établissement Public de Coopération Culturelle,  
Siret n°200 028 843 00015

Représenté par Monsieur Alain Combres,  
directeur général par intérim,

Et

M-Mme : .....

Demeurant à .....

Né-e le .....

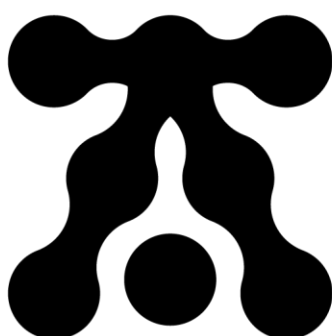
Il est exposé ce qui suit :

M-Mme : .....

Est inscrit.e pour l'année 2026/2027 aux cours publics adultes de l'isdatt.

Conformément à la délibération n°448/2026 du Conseil d'administration du  
17 juin 2026 relative la modification des tarifs des services à compter de l'année  
universitaire 2026/2027, ainsi que la délibération n°449/2026 du Conseil  
d'administration du 17 juin 2026 relative à la modification de la régie de recettes  
et la mise à jour des modalités de paiement :

Le montant des frais d'inscription à ces cours, s'élève à : Merci de cocher les  
cases qui conviennent dans la grille tarifaire ci-après.



		Codes cours		Plein tarif		Tarif réduit
<input type="checkbox"/>	Tarif 1	001, 002, 003, 004, 005, 006, 007, 008, 009, 010, 011, 012, 013, 026	<input type="checkbox"/>	670 €  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 335 € ET Au 01/12//2026 : 335 €	<input type="checkbox"/>	350 € (demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, étudiants)  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 175 € ET Au 01/12//2026 : 175 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 2	022, 023	<input type="checkbox"/>	450 €  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 225 € ET Au 01/12//2026 : 225 €	<input type="checkbox"/>	361 € (ado 16-18 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, étudiants) Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 180,50 € ET Au 01/12//2026 : 180,50 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 3	024	<input type="checkbox"/>	590 €  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 295 € ET Au 01/12//2026 : 295 €	<input type="checkbox"/>	295 € (ado 16-18 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, étudiants) Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 147,50 € ET Au 01/12//2026 : 147,50 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 4	025	<input type="checkbox"/>	590 €  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 295 € ET Au 01/12//2026 : 295 €	<input type="checkbox"/>	295 € (demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, étudiants) Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 147,50 € ET Au 01/12//2026 : 147,50 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 5	014, 025, 027	<input type="checkbox"/>	670 €  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 335 € ET Au 01/12//2026 : 335 €		/
<input type="checkbox"/>	Tarif 6	028, 029, 030	<input type="checkbox"/>	750 €  Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 375 € ET Au 01/12//2026 : 375 €		/

<input type="checkbox"/>	Tarif 7	015, 016, 017, 018, 019, 020, 021	<input type="checkbox"/>	361 € Prélèvement Au 01/09/ 2026 : 180,50 € ET Au 01/12//2026 : 180,50 €		/
--------------------------	---------	---	--------------------------	--	--	---

L'élève demande à l'isdaT la possibilité d'étaler le paiement de ces frais.

Ceci exposé, il a été décidé ce qui suit :

À chaque échéance, l'élève sera prélevé sur son compte bancaire.

A défaut de paiement, le présent accord sera considéré comme caduc et l'élève sera sommé de payer l'intégralité de sa dette.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé doit obligatoirement être joint à la présente convention simplifiée **d'échelonnement des paiements, accompagné d'un relevé d'identité** bancaire.

Fait en deux exemplaires,

Fait à Toulouse, le

Pour l'isdaT,  
Alain Combres  
Directeur général par intérim

L'élève (Prénom, Nom et  
signature)

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat :**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR76 1007 1310 000 0020  
0246 197**

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET DU  
DESIGN DE TOULOUSE

Adresse : 5 QUAI DE LA DAURADE

Code postal : 31000

Ville : TOULOUSE

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

\_\_\_\_\_ (\_\_\_\_)

**Type de paiement :** Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.